

21 fév 2022 -09:55

Des audits énergétiques pour des bâtiments publics gérés par la Régie des Bâtiments

Mardi 15 février 2022, la Régie des Bâtiments a lancé un marché public afin de désigner des auditeurs qui seront chargés de réaliser des audits énergétiques de bâtiments gérés par la Régie des Bâtiments.

Les résultats de ces audits permettront de planifier et quantifier les actions prioritaires à réaliser pour améliorer la prestation énergétique des bâtiments.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la contribution de la Régie des Bâtiments aux objectifs du Plan national Énergie-Climat (PNEC) de la Belgique et dans le but d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments qu'elle gère.

« Je veux plus de rigueur dans la planification de nos investissements en vue de répondre à nos engagements pour le climat. Les audits énergétiques de nos bâtiments sont un outil indispensable afin d'établir de manière efficace les investissements prioritaires à réaliser en matière de décarbonation. La Régie des Bâtiments veut être un acteur impliqué et ambitieux du plan national énergie climat. Son action quotidienne est totalement alignée avec les défis sociétaux auxquels nous sommes tous confrontés. Il est de sa responsabilité de montrer l'exemple. » indique Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments.

« Pour auditer l'ensemble du parc immobilier géré par la Régie des Bâtiments, nous commencerons par le lancement de ce marché public afin de désigner des auditeurs énergétiques chargés d'analyser notre portefeuille sur une période de 4 ans (2022-2026). Cela concerne la première moitié de notre parc immobilier, correspondant à environ 440 complexes. Dans un second temps, nous tiendrons compte des lessons learned de ce marché public pour nous charger de la seconde partie du parc. Cet audit énergétique sera une base de travail indispensable pour déterminer précisément les priorités qui nous permettront d'atteindre les objectifs fixés en matière de décarbonation de notre portefeuille immobilier. » explique Laurent Vrijdaghs, Administrateur général de la

Régie des Bâtiments.

Plan national Énergie-Climat (PNEC) de la Belgique

Concrètement, le PNEC belge prévoit, entre autres, que les bâtiments publics du gouvernement fédéral réalisent chaque année, entre 2021 et 2030, une économie d'énergie primaire de minimum 1% et une réduction de CO2 d'au moins 40% par rapport à 2015.

La Régie des Bâtiments, gestionnaire immobilier de l'Etat fédéral, joue donc un rôle essentiel dans cette transition écologique.

Afin de répondre à ces intentions, elle prévoit divers moyens, parmi lesquels :

- La rationalisation du portefeuille immobilier via la diminution des surfaces occupées ;
- L'amélioration des prestations énergétiques de son parc immobilier ;
- Le remplacement d'anciennes prisons par de nouveaux établissements répondant aux standards actuels de performance énergétique ;
- La diminution de consommation de son parc immobilier via un « relighting » des bâtiments, le placement de panneaux photovoltaïques, et autres mesures.

Le marché public

Ce marché public concerne la désignation d'auditeurs qui seront chargés de réaliser des audits énergétiques d'une première partie du portefeuille immobilier de la Régie des Bâtiments, à savoir environ 440 complexes, sur 4 ans (le contrat est prévu pour une durée fixe de 3 ans, prolongeable 1 année).

L'objectif final est de faire auditer l'ensemble du parc immobilier sur 8 ans. Pour la seconde partie de son parc immobilier, la Régie des Bâtiments prévoit, entre 2026 et 2030, de s'appuyer sur les « lessons learned » de ce marché public.

L'attribution du marché est prévue pour le début de l'été 2022, ce qui permettra de commencer les premiers audits dès la rentrée de septembre 2022.

Actuellement, la Régie des bâtiments gère 643 complexes en propriété, 264 complexes en location et 59 complexes en gestion spécifique tels que les projets DBFM (Design, Build, Finance & Maintain - partenariat public-privé).

L'objectif premier est de faire auditer les bâtiments en propriété de l'État. Il est toutefois prévu la possibilité de faire auditer des bâtiments loués (notamment dans le cadre de benchmark et de négociations avec les propriétaires), afin toujours d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier.

Intéressé(e) par ce marché ?

L'ouverture des offres est fixée au 30 mars 2022 à 10h.

Retrouvez toutes les informations utiles à l'introduction d'une offre pour ce marché sur [e-Notification](#). Il s'agit d'une plateforme entièrement gratuite où la Régie des Bâtiments publie ses avis de marchés publics d'une valeur estimée à plus de 30.000 euros HTVA, en y annexant le cahier des charges et certains documents utiles.

L'avis de marché est également disponible sur la base de données TED (Tenders Electronic Daily - la base de données des marchés publics de l'Union européenne). Cliquez sur [2022/S 035-089575](#) pour consulter l'avis publié.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be